



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ACQUISITION DES PARCELLES B 382 P ET B 637 SUR LA COMMUNE DE TROIS-PALIS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FLOW VÉLO

DGA Patrimoine public et
environnement - Stratégie foncière et
immobilière
Numéro : 2022-D-145

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°89 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Jean-Luc Martial en sa qualité de conseiller délégué membre du Bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant, que le Comité d'Itinéraire de la Flow Vélo fédère plusieurs collectivités locales (Région, Départements, intercommunalités et communes) autour d'un projet à vocation touristique d'aménagement d'une voie cyclable dotée des services utiles aux cyclotouristes ;

Considérant que la voie cyclable traverse les communes de GrandAngoulême le long de la Charente et notamment la commune de Trois-Palis ;

Considérant que GrandAngoulême doit acquérir certaines parcelles pour l'aménagement de la voie cyclable le long de la Charente ;

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'acquisition des parcelles indiquées ci-dessous, sur la commune de Trois-Palis au lieu-dit Rivière Danbas, appartenant à l'indivision consorts FONTAINE :

- la parcelle B 382p d'une superficie de 66 m²,
- la parcelle B 637 d'une superficie de 405 m².

Article 2 – Le coût de l'acquisition s'élève à un montant total de 226,08 €. Les frais annexes (bornage, notaire, Publicité foncière...) sont à la charge de GrandAngoulême.

Article 3 – Au préalable, l'acquisition de la parcelle fera l'objet de la signature d'un compromis avec chacun des consorts propriétaires de la parcelle.

Article 4 – Les crédits sont inscrits à l'Autorisation de Programme 28 Val de Charente 1, n° opération 10201704, imputation 2111 4147.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le **27 MAI 2022**
Publié ou notifié,
Le **27 MAI 2022**

Angoulême, le **27 MAI 2022**

Pour le Président,
Le Conseiller délégué membre du bureau,

Jean-Luc MARTIAL

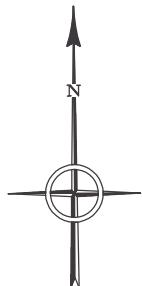
COMMUNE DE TROIS-PALIS

Section B n°382
Lieudit : Rivière Danbas

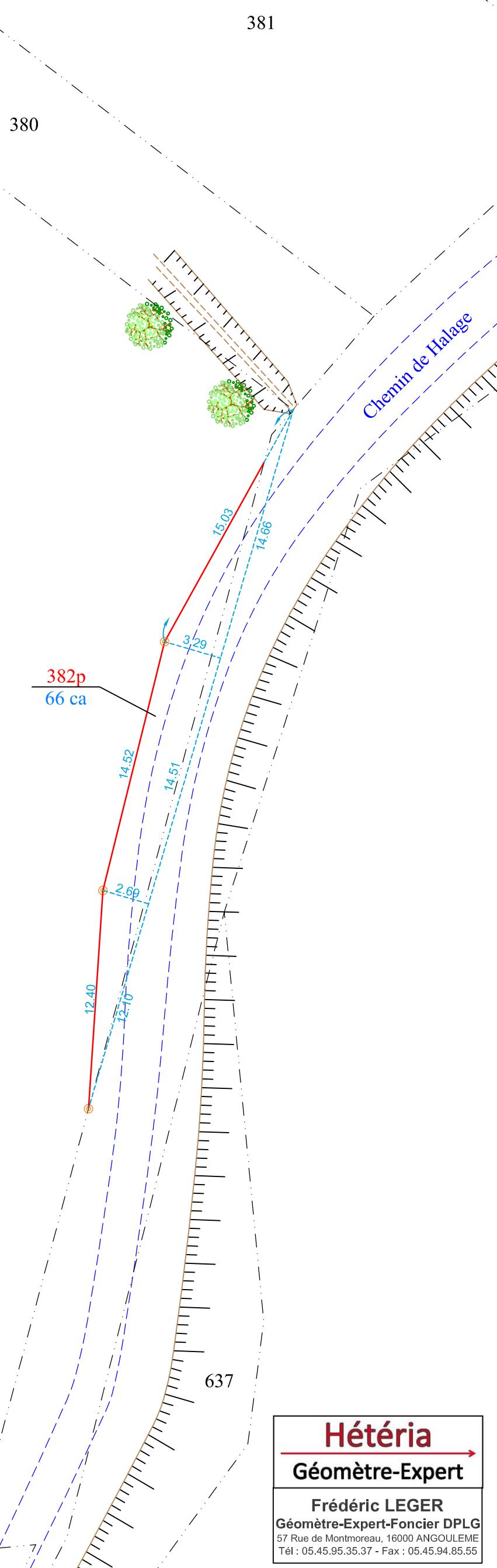
PROPRIETE FONTAINE

PLAN DE DIVISION

ECHELLE: 1/250



382p
Consorts FONTAINE
1 ha 16 a 98

382-

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Plan établi le 30 Septembre 2021 - Dossier 21-9050

Hétaria
Géomètre-Expert
Frédéric LEGER
Géomètre-Expert-Foncier DPLG
57 Rue de Montmoreau, 16000 ANGOULEME
Tél : 05.45.95.35.37 - Fax : 05.45.94.85.55